

RESOLUTION N°03

**Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
(GABAC)**

Réuni en Plénière ordinaire le 05 septembre 2017, à Brazzaville République du Congo,

Ayant suivi l'exposé du Secrétaire Permanent sur la situation opérationnelle des Agences Nationales d'Investigation Financière (ANIF) des Etats membres du GABAC,

Conscient de l'utilisation par les organisations criminelles des circuits économiques et financiers des Etats membres pour le blanchiment de l'argent et des produits du crime et pour le financement du terrorisme ;

Considérant l'importance des cellules de renseignement financier dans la lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme ;

Considérant l'importance du rôle des cellules de renseignement financier dans la mise en œuvre des politiques nationales de lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme et des prescriptions du GAFI et du Groupe Egmont en la matière ;

Considérant le central que les cellules de renseignement financier des Etats membres et associé seront amenés à jouer pendant le second cycle d'évaluation mutuelle,

Recommande instamment aux Etats membres et associé de prendre toutes les dispositions pour assurer dans les meilleurs délais, l'opérationnalité effective de leurs cellules de renseignement financier (ANIF, CENAREF) en les dotant :

- De personnels répondant aux profils prescrits par le Règlement portant prévention et répression du blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale ;**
- De l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs missions en veillant à ce que, les personnels affectés aux ANIF cessent d'exercer dans leurs administrations d'origine ;**

- De locaux et d'équipements adéquats pour le traitement, l'analyse et la sécurisation des informations et données dont elles sont destinataires ;
- De ressources financières suffisantes et disponibles qui leur permettent d'exercer leurs missions.

Le Secrétaire Permanent rendra régulièrement compte à la Plénière, de l'état de mise en œuvre de la présente Résolution dans chaque Etat membre et associé.

Calixte NGANONGO



Président en exercice du GABAC